À une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue par téléconférence zoom, le jeudi 29 avril 2021 à 18 h 30, sont présents à distance via l'application zoom, madame la conseillère Nathalie Jacob et messieurs les conseillers Daniel Bédard, Michel Larivière et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent à cette téléconférence zoom, et ce, conformément à la loi.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2021-04-21 **À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Daniel Bédard
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QU'IL soit **CONSTATÉ** et **MENTIONNÉ** au procès-verbal de la présente séance extraordinaire que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil, ainsi qu'aux membres absents, comme requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1, art. 153).

Adoptée à l'unanimité.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 18 h 30 et demande à chacune des personnes présentes de s'identifier individuellement.

1. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

ATTENDU que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU que le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire selon le décret 570-2021, datée du 21 avril 2021, prolonge au 30 avril 2021 sans changer les mesures prises pour les municipalités;

ATTENDU que l'arrêté 2020-029, datée du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence zoom.

2021-04-22 **À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence zoom.

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption de l'ordre du jour

2021-04-23 Il est proposé par madame Nathalie Jacob
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé, savoir ;

ORDRE DU JOUR

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
1. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du Règlement 2021-03-565 modifiant le plan d'urbanisme visant la modification des limites d'affectation industrielles et commerciales résidentielles
4. Adoption du Second projet de règlement 2021-03-566 modifiant le règlement de zonage visant à modifier les zones 104-1 et 105-CR
5. Période de questions
6. Clôture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

3. <u>Adoption du Règlement 2021-03-565 modifiant le plan d'urbanisme visant la modification des limites d'affectation industrielles et commerciales résidentielles</u>

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 1er mars 2021;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 1er mars 2021;

CONSIDÉRANT l'avis public donné le 30 mars 2021 annonçant la consultation écrite concernant le Règlement 2021-03-565, en remplacement d'une assemblée publique de consultation, et ce, afin d'éviter le déplacement de citoyens conformément au décret 291-2021 en date du 24 mars 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT que la période de consultation écrite s'est tenue du 30 mars au 14 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'absence de commentaires;

CONSIDÉRANT que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance et que tous les membres présents renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité.

2021-04-24 **À CES CAUSES,** il est proposé par monsieur Daniel Bédard
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le Conseil adopte le Règlement 2021-03-565 modifiant le plan d'urbanisme visant la modification des limites d'affectation industrielles et commerciales résidentielles sans modification comme ci au long rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

4. <u>Adoption du Second projet de règlement 2021-03-566 modifiant le règlement de zonage visant à modifier les zones 104-1 et 105-CR</u>

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 1er mars 2021;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire 1er mars 2021;

CONSIDÉRANT l'avis public donné le 30 mars 2021 annonçant la consultation écrite concernant le Règlement 2021-03-566, en remplacement d'une assemblée publique de consultation, et ce, afin d'éviter le déplacement de citoyens conformément au décret 291-2021 en date du 24 mars 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation

de pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT que la période de consultation écrite s'est tenue du 30 mars au 14 avril 2021;

CONSIDÉRANT le l'absence de commentaires;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance et que tous les membres présents renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité.

2021-04-25 **À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Michel Larivière
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le Conseil adopte le Second projet de Règlement 2021-03-566 modifiant le règlement de zonage visant à modifier les zones 104-I et 105-CR sans modification comme ci au long rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

5. Période de questions

En raison de la pandémie, la réunion se tient à huis clos, aucune personne n'est donc présente dans l'assistance.

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

/ Original signé /
Stéphane Bourassa,
Directeur général et secrétaire-trésorier

6. Clôture de l'assemblée

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé.

2021-04-26 Il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à **18 h 52**.

Adoptée à l'unanimité.

/ Original signé /
Monsieur Guy Veillette,
Maire

/ Original signé /
Monsieur Stéphane Bourassa,
Directeur général

Je, Guy Veillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/ Original signé /
Guy Veillette
Maire et Président d'assemblée